

5 août 2013

Lettre ouverte à M. François Hollande, Président de la République - 2 (voir 1, lettre ouverte)

Objet : ours, Pyrénées, un scandale d'État

LE DOSSIER

1 - Un scandale d'État. 2 - Position de l'Europe. 3 - Conclusion.

1 - Un scandale d'État

a) l'Administration du Ministère. b) l'ONCFS.

Dans le processus de l'escroquerie, deux Ministres de l'Environnement d'un gouvernement de gauche et deux de droite se sont succédés. Par contre **les même acteurs administratifs en assurent la continuité. Ils représentaient et engageaient l'État.**

a) l'Administration du Ministère (pour ne pas alourdir, les pièces jointes indiquées ne sont pas jointes au dossier, pour les obtenir contacter l'ADDIP par mail, voir à la fin, ou aux numéros indiqués en bas de page)

Le premier responsable est G. Simon, Conseiller technique puis Directeur de la Nature et des Paysages au Ministère de l'Environnement. Alors qu'il connaissait l'opposition pyrénéenne à toute réintroduction du carnivore, il décida de la cacher à l'Europe en faisant croire l'inverse à partir d' « *une petite structure bâtie pour l'occasion permettant ainsi au projet d'être moins parisien /.../ pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* » (Note pour M. le Directeur de Cabinet du 28-01-1991 – p.j. 1, page 2). Ce sera l'ADET – Pays de l'Ours, créée au cours de cette année 1991.

Nous verrons en 2 les suites de ce mensonge au niveau européen.

Dans les mois et années suivants l'Administration régionale de l'Environnement (DIREN) et l'antenne locale de l'ONCFS, continuèrent à informer le Ministère et son Conseiller de cette opposition en soulignant que l'ADET ne représentait qu'elle même et surtout pas l'avis général.

Pour l'ONCFS, E. Dubarry, Garde chef national de la chasse et de la faune sauvage, dans un rapport de mars 1991 : « *il est certain que la majorité des communes du Haut Comminges (31), du Castillonnais (09) et du Couserans (09) sont réticentes à l'idée de réintroduction de l'ours chez elle.../ La méfiance et le scepticisme semblent être les seuls sentiments actuels de ces populations montagnardes.* » (p.j. 2).

Pour la DIREN, en janvier 1993 : « *Après quatre ans d'effort il existe toujours une opposition, voire une très forte opposition locale, à la présence de l'ours brun et tout ce que cette présence implique.* » (p.j. 3).

Sans résultat. Au point qu'en mai 1995, peu avant les premières réintroductions, l'expert international jusqu'alors garant de la cohérence scientifique de l'opération, A. P. Clevenger, se vit contraint de démissionner, entre autres parce que « *Des décisions importantes sur le projet ont été prises par 1 ou 2 partenaires pendant que les autres n'ont été ni consultés ni mis au courant* », et que le projet était « *dirigé uniquement vers le seul territoire de l'ADET au lieu d'envisager la surface qui sera potentiellement affectée par les mouvements des ours lâchés.* » (p.j. 4, page 2 pour les citations).

Concernant l' « *acceptation publique* », il revenait sur le fait que « *les programmes d'information des populations locales ont été limités aux seuls élus de l'ADET* » et notait à l'inverse que « *la Fédération Pastorale a été réunie récemment en Ariège, mais elle s'est montré en désaccord et non favorable au projet.* » (page 3). L'Ariège, où vient devoir lieu la battue d'effarouchement décriée par les associations qui vous interpellent.

Mais l'ADET, rappelons-le, avait été créée pour donner un aspect « moins parisien » à ce projet ponctuel. On retrouve cette même idée en octobre 1993 dans un courrier au Préfet des Pyrénées Atlantiques rédigé par Ph. Arnold, conseiller technique au Cabinet du ministre de l'Environnement Michel Barnier, à propos de la Charte béarnaise de l'IPHB: « *Je pense qu'il peut être utile de donner l'impression que les « parisiens » ne s'en mêlent pas trop.* » (p.j. 5).

Dans ce contexte de machination revendiquée aux plus hauts niveaux de l'État, en janvier 1996, le second expert, J.M. Parde, écrivait à Gilbert Simon pour lui aussi démissionner en annonçant ce qui effectivement eut lieu et continue à exister: « *Par le façon dont il est mené, le programme de réintroduction sera la source probable de nombreux conflits avec les groupes sociaux les plus directement concernés par la présence de l'ours.* » (p.j. 6, page 3).

Dans ce cadre de grande suspicion des experts quant à la façon dont l'opération était élaborée par rapport aux populations concernées, il est caractéristique de constater comment, lors de la réunion du CNPN de juin 95 sur la réintroduction présidée par Gilbert Simon, les trois représentants d'associations environnementales votèrent contre: la SEPANSO, œuvrant dans le Sud-Ouest et directement concernée, et la LPO (avec pour suppléant un membre du WWF) en faisant référence « *aux conditions dans lesquelles l'opération doit se dérouler* » telles qu'analysées dans la lettre de démission de Clevenger; Mme Hercent, fédération régionale des associations de protection de l'environnement des Pays de la Loire, après avoir posé le problème des attaques aux troupeaux et des conditions d'accueil des ours dans le milieu (p.j. 7).

À quoi M. Simon répondit: « *tant qu'il y aura des moutons, il y aura des ours pour les manger. Les bergers doivent accepter cette coexistence douloureuse moyennant une indemnisation* », ce qui ne suffit donc pas à convaincre Mme Hercent qui, note le PV de séance, « *affiche un NON plus catégorique* » que les deux autres associations environnementales.

Le même Simon ajoutant en conclusion: « *cette opération très expérimentale est /.../ le premier pas d'un projet de réintroduction sérieux (plusieurs dizaines d'ours).* » Confirmation de ce qu'il annonçait en 1991 en créant la petite structure moins parisienne de l'ADET: une couverture « *bâtie pour l'occasion /.../ pendant que le projet « lourd » de réintroduction évoqué par ailleurs continuerait d'être discuté* ».

b) l'ONCFS

Dans ce déni des populations locales et de démocratie, une étape majeure est franchie en 1993 avec l'adoption par l'Europe du programme LIFE93 NAT/F/011805 sur la base d'informations dont il serait utile de chercher l'origine, mais les éléments fournis ci-dessus offrent déjà une piste. Programme intitulé « *Première phase d'un programme de conservation des vertébrés menacés dans les Pyrénées* » (p.j. 8 nous traduisons).

Le massif y est ainsi présenté: « *« Jusqu'à récemment encore zone isolée et inaccessible, /Until recently a remote and inaccessible area/ les Pyrénées sont un des derniers refuges en Europe pour quelques uns de nos mammifères et oiseaux les plus spectaculaires et menacés: l'ours brun, etc./ »*

C'est faux pour l'espèce nullement menacée au niveau européen. Pour les Pyrénéens, cette relégation aux marges de l'Europe, ultime isolat échappant à la civilisation, n'était que la forme extrême du processus de marginalisation que la petite structure pour avoir l'air « moins parisien » jouait déjà sur un mode local.

L'État, en la personne morale de l'ONC, pas encore FS, accepta ce programme et donc cette image du massif pour lequel la contribution UE s'élevait à 824.500,00 €, ceci expliquant sans doute cela.

De la part de l'ONCFS, la supercherie continue aujourd'hui, notamment à travers les rapports que M. Quenette, responsable scientifique de l'Equipe Technique Ours (ETO), envoie à l'Europe sur cette même absence d'acceptation sociale que depuis le début l'État masque et contourne par tous les moyens.

En mars 2013 encore, là où ses collègues espagnols sur ce dossier soulignaient pour leur versant: « *la réintroduction a déclenché l'opposition chez les populations rurales, notamment éleveurs* » et parmi les principales menaces sur l'espèce « *l'acceptation locale* » et « *l'opposition à des nouvelles réintroductions* », M.

Quenette notait simplement comme menaces : « *Braconnage, accidents de chasse, petite taille de la population* » et à propos de l'élevage « *plusieurs systèmes sont mis en œuvre pour améliorer la cohabitation* »⁽¹⁾. Pas un mot sur la forte opposition qu'il connaît cependant très bien, ne serait-ce que pour l'avoir maintes fois vécue, comme d'autres membres de l'ETO, directement sur le terrain.

Ce sont bien un déni de démocratie, une escroquerie d'État, une volonté continue de masquer la réalité du terrain, qui sont à l'origine du plan ours et de tous les problèmes qu'il ne cesse depuis de créer pour ceux qui, victime de ces machinations, en subissent quotidiennement les conséquences.

2 – Position de l'Europe

a) suite immédiate des lâchers de 1996 : réintroductions non. b) position actuelle : toujours non.

L'Europe ne s'est pas laissée tromper deux fois par l'escroquerie à l'acceptation sociale menée par l'État français, et sa position n'a pas changé dans les plus récents rapports à propos de l'ours : **sans acceptation des « populations locales », non aux réintroductions.**

a) suite immédiate des lâchers de 1996 : réintroductions non

En 1999, un rapport sur les « *actions cofinancées par LIFE-Nature* » à propos de l'ours brun dans l'UE résumait ainsi ce qui avait été prévu après ces lâchers : « *un bilan sera réalisé (adaptation des ours, **acceptation sociale**) et permettra de **déterminer si une deuxième phase de réintroduction avec 3 ours supplémentaires est possible.*** » La première phase ayant « *valeur de test de l'acceptation des populations.* »⁽²⁾

Ce second plan (LIFE96 NAT/F/004794) tel qu'il est disponible aujourd'hui indique le résultat : « *la réintroduction de 3 ours supplémentaires a été abandonnée suite à une enquête d'opinion auprès des représentants locaux et des parties prenantes.* »

En 2011 enfin, un bilan de l'ensemble des programmes Natura 2000/LIFE-Europe consacrés aux mammifères confirme : juste après les réintroductions de 1996 (LIFE93 NAT/F/011805), « *Un second plan de réintroduction a été annulé à cause de l'opposition des populations locales* » (LIFE96 NAT/F/004794)⁽³⁾.

Cette incessante référence aux populations locales, celles-là même dont l'opposition était connue par le Ministère qui l'avait cachée à l'Europe sous couvert de l'ADET, n'est en fait que le simple respect de la **directive Habitats**. Elle indique que toutes les actions doivent tenir compte des réalités locales (art 2) et, pour **les réintroductions**, qu'elles **ne sont pas obligatoires et ne peuvent avoir lieu qu'après « consultation du public concerné »** (art 22).

Le groupe de travail chargé de l'interprétation juridique de la Directive a confirmé en décidant de ne même pas aborder le problème des réintroductions puisque : « *il ne s'agit pas d'une disposition **obligatoire** de la directive. **Il revient aux Etats membres de décider*** »⁽⁴⁾. L'article 22 précise bien que dans ce cas c'est non pas tout public mais « *le public concerné* » qui doit être consulté. Les pétitions nationales et internationales lancées récemment encore par l'ADET, Ferus et autres associations n'ont aucune chance d'atteindre l'Europe pour cette

⁽¹⁾ *Status, management and distribution of large carnivores – bear, lynx, wolf & wolverine – in Europe ; march 2013 - Part 2- European Commission - IUCN/SSC Large Carnivore Initiative for Europe - pp 26-27/France ; 55-58/Espagne*

⁽²⁾ *La conservation de l'ours brun dans l'Union européenne - Actions cofinancées par LIFE-Nature, Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999, pp. 26-27*

⁽³⁾ *LIFE and European Mammals: Improving their conservation status*, © European Union, 2011 – p. 42

⁽⁴⁾ *Contribution to the interpretation on the strict protection of species – A report from the Article 12 Working Group Under the Habitats Committee with spécial focus on the protection of breeding sites and resting places (article 12 1 d)*, 2005 – p. 28 où l'article 22 est traité dans le paragraphe 4-7 « *The question of réintroduction of annex IV-species (article 22)* »

raison : la partie suivante va le confirmer.

Enfin, en 2008, le « *Guidelines for Population Level Management Plans for Large Carnivores in Europe* », p. 24-25, s'il reconnaît que les réintroductions peuvent être un outil utile dans le cas de certaines petites populations, rappelle au préalable cette analyse du groupe de travail à propos de l'article 22.

b) – position actuelle : toujours non.

Cette opposition est reconnue et confirmée par l'UE elle-même dans les plus récents rapports à propos des programmes LIFE et des grands carnivores malgré les efforts de M. Quenette, parfait successeur de M. Simon en ce sens, pour la masquer, nous l'avons indiqué. En janvier 2013, l'ADDIP a participé à Bruxelles à la réunion des parties prenantes organisée autour des grands prédateurs. Les documents de travail ont depuis été publiés en mars 2013 ⁽⁵⁾.

Pour le passé, il est souligné une fois de plus que les réintroductions de 1995-96 ont « *subi une très forte opposition de la part des communautés locales* ». Pour le présent, que celle-ci perdure : « *les problèmes actuels de gestion les plus critiques sont le faible degré d'acceptation des ours réintroduits et les pertes dues au braconnage ou à d'autres accidents liés aux ressources humaines* », et ce malgré « *le projet LIFE04 NAT/IT/000144 /qui/ comprenait des actions visant à atténuer les attitudes négatives des communautés locales, grâce à l'appui au développement de l'éco-tourisme local et la production de produits du terroir "amis de l'ours" dans les Pyrénées françaises.* »

Il faut rappeler que l'ADET, la petite structure « *bâtie pour l'occasion* », avait et a toujours pour mission de favoriser cette acceptation. Un échec donc, en dépit des sommes investies, mais, pour ne citer que lui, nous avons vu comment l'expert A. P. Clevenger en 1995, dans sa lettre de démission, annonçait déjà cet échec, l'ADET ne représentant qu'elle-même.

Cet échec, cette opposition toujours très forte, ont conduit l'Europe à refuser de cofinancer un programme « *présenté par les autorités espagnoles en 2011 avec pour objectif final de relâcher des bêtes supplémentaires* », et le rapport de mars 2013 souligne : « *Cet exemple montre l'importance /.../ de collaborer avec les acteurs ruraux avant de lancer une telle initiative.* »

Plus récemment, juin 2013, l'Europe vient de refuser à nouveau un tel programme à la Catalogne et l'Espagne, alors même que celui-ci insistait sur la nécessité de réintroduire un nouveau mâle à moins de mettre en péril la survie de la population ursine dans les Pyrénées pour des raisons de consanguinité ⁽⁶⁾.

Là encore, les plus récents bilans LIFE-Europe (juin 2013) envisagent sans aucune ambiguïté cette situation limite pour la population ursine, mais à laquelle il n'y a nul remède tant que « *l'opposition des populations locales* » est une barrière infranchissable dans le respect de l'article 22 : « *Une forte opposition locale peut signifier que des projets de nouveaux lâchers risquent de ne pas obtenir le feu vert. Le gouvernement français compte plutôt atteindre la viabilité à travers la reproduction des ours existants. Cependant, des problèmes liés à la consanguinité peuvent se produire si aucun autre ours n'est introduit. La population pyrénéenne d'ours bruns reste donc menacée, et seul un changement important dans les attitudes locales à la présence de l'ours dans les Pyrénées peut la sauver.* » ⁽⁷⁾

C'est bien parce qu'un tel changement n'est pas à l'ordre du jour que l'UE, ce même mois de juin 2013,

⁽⁵⁾ *Large Carnivore Conservation and Management in Europe: The contribution of EC co-funded LIFE projects - March 2013* http://www1.nina.no/lcie_new/pdf/635017910121675037_Task2-LIFE%20and%20LC_final.pdf

⁽⁶⁾ *Europapress.es*, 25 juin 2013, *La UE deniega a la Generalitat un proyecto para sustituir al oso Pyros en el Pirineo* <http://www.europapress.es/catalunya/noticia-ue-deniega-generalitat-proyecto-sustituir-oso-pyros-pirineo-20130625133620.html>

⁽⁷⁾ *LIFE and human large carnivores*, European Commission and the Environment Directorate-General, © European Union, 2013 – pp. 14-16

n'a pas donné « *le feu vert* » au projet hispano-catalan lors même qu'il reposait sur ce risque de consanguinité. Même dans ce cas de force majeure, l'Europe a refusé son financement.

3 – Conclusion

1996, juste après les importations d'ours qui venaient d'avoir lieu, veto de l'Europe à d'autres introductions « *à cause de l'opposition des populations locales* » ; juin 2013, l'UE fait encore des « *attitudes locales à la présence de l'ours dans les Pyrénées* » le critère de base impossible à contourner y compris lorsqu'il est reconnu que des réintroductions seraient indispensables : cette position constante permet de mesurer en quoi, loin d'être un simple accommodement avec la vérité, l'escroquerie menée par M. Simon, l'acceptation par l'ONCFS à la suite d'un programme où les Pyrénées devenaient un quasi désert, l'obstination actuelle de M. Quenette à masquer ce même rejet, constituent effectivement un scandale d'État aux conséquences dramatiques pour ces « *populations locales*. »

Si l'Europe n'avait été ainsi trompée, par des personnes agissant au nom de l'État, elle n'aurait pas davantage réintroduit en 95-96 qu'elle ne l'a fait après et pour les mêmes raisons : « *opposition des populations locales* ». Toutes les suites du programme ours découlent de ce mensonge initial.

L'État doit assumer ce dysfonctionnement majeur du processus de décision, il met en jeu la gouvernance sous ses aspects à la fois de fond (politiques et moraux) et très concrets. Il faut en tirer les conséquences : enlever ces ours, les placer en un lieu où ils ne nuiront à personne. Il est inadmissible de continuer à faire payer à ceux qui ne le voulaient pas les conséquences de ce qui est une escroquerie d'État alors que l'Europe elle-même en a tiré les conclusions que nous venons de voir.

Pour l'ADDIP, sa Présidente, Marie Lise Broueilh,
son chargé de recherche et porte parole Bruno Besche-Commence, bbeschecommence@orange.fr